

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
DU 01 avril 2022 à 19h00**

<u>Date :</u> 01/04/2022	Présents : ANTHEAUME Laure, VIOLET Pierre-Alain, ROUSSEAU Fleur, BEQUIGNON Margaret, BALLEUR Frédéric, MOREAU Éric, MONTARU Christian, FILONE DE NOISDENS Vahiré.
<u>Date de convocation :</u> 28/03/2022	Absents : GUENOT Benjamin donne pouvoir à ANTHEAUME Laure, BINET Noémie donne pouvoir à ROUSSEAU Fleur, LETURGEON Jonathan donne pouvoir à FILONE DE NOISDENS Vahiré.
<u>Secrétaire de séance :</u> MONTARU Christian	

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte-rendu des décisions du Maire.
2. Approbation du Compte de Gestion 2021 - Commune de Sainte-Anne.
3. Approbation du Compte Administratif 2021 - Commune de Sainte-Anne.
4. Affectation du résultat 2021 - Commune de Sainte-Anne.
5. Subvention 2022 au budget du CCAS.
6. Vote du Budget Primitif 2022 - Commune de Sainte-Anne.
7. Approbation du Compte de Gestion 2021- Lotissement Les Clos.
8. Approbation du Compte Administratif 2021 - Lotissement Les Clos.
9. Vote du Budget Primitif 2022 - Lotissement Les Clos.
10. Vote des Taux - Impôts fonciers
11. Compte rendu des commissions.
12. Questions et informations diverses :

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal :

Monsieur MONTARU Christian est désigné pour remplir cette fonction.

1. Compte-rendu des décisions du Maire :

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de valider le devis de la société BLIN concernant les travaux à réaliser de la commune concernant la gestion des eaux pluviales de la commune que le conseil accepte à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2021 - Commune de Sainte-Anne :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022-02-01

3. Approbation du Compte Administratif 2021 - Commune de Sainte-Anne :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Margaret BEQUIGNON, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Ce compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de : 159 404,68 euros et un excédent cumulé d'investissement de : 112 336,93 euros

Délibération n°2022-02-02

4. Affectation du résultat 2021 - Commune de Sainte-Anne :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la commune et constatant que le compte administratif voté présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 159 404,68 euros
- un excédent cumulé d'investissement de : 112 336,93 euros

Le Conseil Municipal décide de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement soit : 159 404,68 euros (ligne R 002) et de reporter le solde de l'excédent d'investissement en section d'investissement soit : 112 336,93 euros (ligne R 001).

[Délibération n°2022-02-03](#)

5. Subvention 2022 au budget du CCAS :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de fonctionnement au budget du CCAS d'un montant de 7 000 euros.

[Délibération n°2022-02-04](#)

6. Vote du Budget Primitif 2022 - Commune de Sainte-Anne :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire a approuvé le Budget primitif 2022 à l'unanimité ainsi présenté :

- Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 409 404,68 €
- Investissement : Dépenses et Recettes : 328 236,61 €

[Délibération n°2022-02-05](#)

7. Approbation du Compte de Gestion 2021- Lotissement Les Clos :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du lotissement Les Clos, dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

[Délibération n°2022-02-06](#)

8. Approbation du Compte Administratif 2021 - Lotissement Les Clos :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Margaret BEQUIGNON, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement Les Clos. Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote de cette délibération. Ce compte administratif présente un report d'investissement de : 360 742,55 euros.

[Délibération n°2022-02-07](#)

9. Vote du Budget Primitif 2022 - Lotissement Les Clos :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire a approuvé le Budget primitif 2022 du Lotissement Les Clos à l'unanimité ainsi présenté :

- Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 672 743,96 €
- Investissement : Dépenses et Recettes : 737 578,64 €

[Délibération n°2022-02-08](#)

10. Vote des Taux - Impôts fonciers :

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux suivants : foncier bâti : 43.37% et foncier non bâti : 51.13 %.

Délibération n°2022-02-09

11. Compte rendu des commissions :

- Val dem : proposition d'un composteur collectif : pas pour Sainte-Anne
 - Intramuros : présentation de l'application (payante)
 - Commission Voirie : devis marquage au sol, panneaux supplémentaires et projet piste cyclable
 - Suivi du chantier lotissement :
- Les comptes-rendus sont disponibles en mairie ou le site des syndicats et EPCI

12. Questions et informations diverses :

- échange sur l'emprunt cimetièrre
- sollicitation riverain pour panneau de signalisation, la guignetièrre, la galoche,
- sollicitation habitants pour refaire les trottoirs en calcaire rue de bourg, rue du châtelet.
- Information rattachement collège et carte scolaire.
- Information projet piste cyclable
- planification formation Geste qui sauvent le 14 mai 2022.
- organisation du 14 juillet
- Tirage au sort du concours des ânes du bulletin municipal. (Fleur)

Prochain conseil : fin juin ou début juillet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées **le 01 avril 2022** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
ANTHEAUME Laure